
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 545. — Quarante-Heures, 545

Partie officielle : Les faits de Loublande (Décret du Saint Office), 546 ; Décès, 546.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Genèse de la famille naturelle et de la famille chrétienne, 547. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Indulgence "in articulo mortis", 549. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 549. — A Messieurs les curés, 552. — Pour glorifier Jeanne d'Arc, 553. — LES LIVRES, 554.

Bulletin social : DOCTRINE : Le pape et l'action ouvrière catholique, 557.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 2 mai. — IV ap. Pâques. Du dim.
Lundi, 3. — INVENTION DE LA STE CROIX, 2 cl.
Mardi, 4. — STE MONIQUE, veuve.
Mercredi, 5. — S. PIE V, pape et conf.
Judi, 6. — S. JEAN DEVANT LA PORTE LATINE, *dbl. maj.*
Vendredi, 7. — S. STANISLAS, év. et mart.
Samedi, 8. — APPARITION DE S. MICHEL, archevêque, *dbl. maj.*
Dimanche, 9. — V ap. Pâques. Du dim.

QUARANTE-HEURES

2 mai, Limoilou. — 4, Ste-Sophie. — 6, St-Grégoire de Montmorency. — 8, Hôtel-Dieu de Québec.

PARTIE OFFICIELLE

LES FAITS DE LOUBLANDE

DÉCRET DU SAINT-OFFICE

In generali consensu habito feria iv, die 10 martii 1920, facta relatione de praetensis visionibus, revelationibus, prophetiis, etc., quae sub appellatione *Les faits de Loublande* evulgantur, et examinatis scriptis quae ad eadem referuntur, Emi ac Rmi Dni Cardinales in rebus fidei et morum Inquisitores Generales, praehabito DD. Consultorum voto, decreverunt : " Mature perpensis omnibus, S. Congregatio declarat praetensas visiones, "revelationes, prophetias, etc., quae sub appellatione *Les faits de Loublande* vulgo designari solent, nec non scripta quae ad " eadem referuntur, non posse probari " .

Et insequenti feria v, die 11 eiusdem mensis et anni, Sanctissimus D. N. Benedictus divina Providentia Papa XV, in solita audientia R. P. D. Assessori S. Officii impertita, resolutionem Emorum ac Rmorum Patrum approbavit, confirmavit et in *Acta Apostolicae Sedis* referri praecepit.

Datum Romae, ex aedibus S. Officii, die 12 martii 1920.

A. Castellano, *Supremae S. C. S. Off. Notarius.*

DÉCÈS

Monseigneur l'Administrateur recommande aux prières du clergé du diocèse et des fidèles :

M. l'abbé Charles-Eugène Frenette, ancien curé de St-Jean-Port-Joli, décédé à St-Basile de Portneuf, le 23 avril courant, à l'âge de 81 ans et 4 mois. Il était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une messe (section diocésaine).

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

GENÈSE DE LA FAMILLE NATURELLE ET DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE

Or, à quelle condition la famille peut-elle participer à l'action du Rédempteur et remplir efficacement une mission surnaturelle ?

Que lui faut-il, en d'autres termes, pour mériter le titre de famille chrétienne ? Elle doit certes recevoir la marque du Christ par des actes à la fois surnaturels et sensibles qui l'incorporent à Lui et témoignent en même temps de cette incorporation. Mais ce caractère distinctif, où doit-elle le porter ? Dans tout son être : dans ses éléments matériels aussi bien que dans ses éléments formels.

Ses éléments matériels, c'est-à-dire les membres qui la composent,— ceux au moins qui ont à y remplir un rôle actif, les parents,— doivent avoir été insérés à la personnalité sociale du Christ par le Baptême. C'est une vérité incontestable à l'appui de laquelle nous pouvons apporter une double raison.

La première, c'est que la famille, être purement moral et fictif, ne peut être le sujet immédiat d'une entité d'ordre physique comme la grâce chrétienne. La grâce est une réalité physique, puisqu'elle est une qualité surnaturelle et un secours divin octroyés à la créature. Aussi en est-il des grâces familiales, comme des actions familiales elles-mêmes qui, elles aussi, sont des réalités physiques. Or, la famille n'agit que par ses membres : ses actions ont un caractère social dans leur objet et dans leur mode ; mais elles procèdent physiquement de sources individuelles. De même la grâce divine peut les seconder et les surnaturaliser comme les actions d'une portée purement individuelle, mais en agissant directement sur les individus qui en sont les causes ou sujets ; et cela, à condition que ceux-ci soient par le baptême préalablement unis au Christ, source de toute élévation surnaturelle.

Le second motif vient de ce que les membres d'une société doivent avoir les aptitudes requises au mode social de la communauté dont ils font partie. Une académie littéraire suppose des gens de lettre ; une société scientifique, des membres versés dans la connaissance des sciences. Autrement ces sociétés s'arrogeraient des titres dérisoires. Or la société familiale ne saurait déroger à cette loi générale. Comme nous le verrons tout à l'heure, elle ne peut être vraiment chrétienne sans que sa forme sociale soit fécondée de l'esprit, de l'action et des mérites du divin Sauveur, sans que tout ce qui contribue à son unité, comme sa fondation, ses fonctions et son but, soit surnaturalisé par la grâce de la Rédemption. Et, comment pourrait-elle acquérir

cette forme supérieure, si les membres qui la concrètent n'ont pas, avec le germe de toute vie surnaturelle, puisé dans la grâce du Baptême l'aptitude à la lui communiquer ?

Voilà donc la première condition de la famille chrétienne : être constituée de parents chrétiens ou liés au Christ, non par une profession quelconque de foi en lui, mais par le sacrement d'initiation établi par lui, le Baptême.

Cette condition, toutefois, est loin d'être suffisante à elle seule. Elle dispose à la forme familiale chrétienne ; elle ne la donne pas ; elle ne peut encore moins la constituer. Il y a pour les personnes baptisées des parodies et des contrefaçons possibles de vie familiale : elles sont même, en certains pays surtout, le scandale et la honte de notre siècle. C'est que, pour les chrétiens, les principes formels de la communauté domestique doivent eux-mêmes être vivifiés de christianisme.

Qu'appelle-t-on, en effet, principes formels d'une société ? Ce sont les liens qui servent à assembler les membres d'une société en son unité spéciale : sa fin, les fonctions pour y atteindre, les moyens mis en œuvre, tout ce qui lui dicte sa constitution, tout ce qui doit présider à sa fondation. C'est de ces principes que chaque société tire la physionomie qui lui est propre, le caractère qui la spécifie et la dénomine. Grâce à eux, elle pourra se dire scientifique ou littéraire, industrielle ou commerciale, religieuse, civile ou familiale. Leur rôle spécifique est si exclusif et si indépendant de la personnalité des membres sociaux, que l'on voit très souvent les mêmes personnes appartenir à des sociétés diverses.

Or, nous avons vu que la famille a été constituée en une forme strictement sociale, trouvant en elle le moyen indispensable de conserver et de promouvoir la vie humaine sur la terre. D'autre part, l'œuvre de Jésus-Christ a eu pour objet de restituer à cette vie, dans toute l'étendue de son activité, la splendeur et la fécondité dont elle a été dépouillée par le péché.

Si la famille a quelque chose à faire dans ce travail de restauration, — et qui pourrait n'en pas convenir après ce qui a été établi au sujet de sa vocation surnaturelle ? — il faut, pour être à la hauteur de sa mission, qu'elle soit chrétienne, non seulement par les membres qui la composent, mais aussi dans tout ce qui la caractérise comme société ; que son but s'harmonise aux inten-

tions du Rédempteur ; que ses forces vives soient relevées des énergies et des impulsions du Christ ; que le mariage où elle prend origine devienne, par la grâce qui s'y ajoute, le baptême des nouveaux foyers ; et que toutes ses fonctions, génératives, éducatives ou simplement officieuses, soient dirigées par la foi, inspirées par la charité et incessamment soutenues et fécondées par la grâce de Jésus-Christ.(1) A cause de tout cela, la famille chrétienne tombe sous la juridiction et la tutelle de l'Église, chargée par son divin Fondateur de perpétuer sur la terre son œuvre de sanctification et de salut.

R. GUIMONT,

Prêtre-chanoine.

(1) Aux membres de nos familles chrétiennes doivent s'appliquer dans leur intégrité ces paroles des Livres saints: " Filii sanctorum sumus, et non possumus ita conjungi sicut et gentes quæ ignorant Deum.— Nous sommes fils de saints et nous ne pouvons pas être unis comme les gentils qui ne connaissent pas Dieu."

LITURGIE ET DISCIPLINE

INDULGENCE " IN ARTICULO MORTIS "

Q.— Un malade doit-il recevoir, après l'administration du Sacrement de l'Extrême Onction, la bénédiction apostolique avec l'indulgence plénière *in articulo mortis*, quand il a déjà reçu du Saint-Père, par un rescrit particulier, cette indulgence pour lui et ses parents jusqu'au troisième degré ?

R.— Cette indulgence, qui est accordée par un court rescrit au bas des photographies du Pape, se donne et se communique d'elle-même au mourant. " Celui-ci cependant, dit Beringer, fera bien de se conformer, là où la chose est possible, au désir manifesté par Pie IX, et de demander à son propre confesseur ou à un autre prêtre de la lui appliquer au moyen de la formule prescrite par Benoît XIV. Mais cela n'est point nécessaire pour l'Indulgence, alors même que le rescrit porte ces mots : *In forma ecclesie consueta.*"

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Funérailles de feu le chanoine Brousseau. — Les funérailles du regretté chanoine Brousseau ont eu lieu jeudi matin, le 22 avril, dans l'église de Saint-Damien.

Un premier service avait été chanté pour le repos de son âme, lundi matin, dans la chapelle des Frères de Notre-Dame des Champs.

M. l'abbé A. Poulin, chapelain des RR. Frères, officiait à ce service auquel assistaient toute la communauté et quelques sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours. M. l'abbé Poulin prononça un bref éloge funèbre du défunt.

Dans l'après-midi, après un libéra, les restes de feu le chanoine Brousseau furent transportés au couvent des Sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours. Le cercueil était porté par des Frères et un cortège nombreux accompagnait la dépouille mortelle.

Mercredi après-midi, après le chant d'un libéra dans la chapelle du couvent auquel présidait M. l'abbé C. Nadeau, aumônier, la dépouille mortelle fut transportée dans l'église paroissiale. Le personnel du couvent, de l'orphelinat, et un grand nombre de paroissiens formaient le cortège funèbre.

Judi matin, S. G. Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie et au liaire à Québec, chanta le service. Sa Grandeur était assistée de M. l'abbé Garneau, représentant le Séminaire de Québec, comme prêtre-assistant, et de MM. les abbés P. Dion, curé de St-Nazaire et Alexandre Rochette, vicaire à Standon, comme diacre et sous-diacre.

Pendant le service, MM. les abbés F.-X. Côté, curé de Standon, et Joseph Labrecque, curé de Sainte-Sophie, dirent la sainte messe aux autels latéraux.

Avaient pris place auprès du catafalque : MM. les abbés John O'Farrell, Darie Lemieux, Alfred Pâquet, Alexandre Lafrance, Condé Nadeau et A. Poulin.

Assistaient aussi au service : Mgr C. Lemieux, supérieur du Collège de Lévis ; M. le chanoine Laberge, de Québec, M. le chanoine Dumais, du Collège de Ste-Anne. MM. les abbés Gilbert Lemieux, curé de St-Joachim, Émile Côté, de Québec ; Charles Gouin, assistant à St-Henri, H. Fréchette, curé de Ste-Claire, R. Morissette, curé de St-Ambroise, Joseph Galerneau, chapelain du Couvent de Charlesbourg ; O. Poirier, curé de Charny ; R. Lamontagne, curé de Buckland ; F. Lamontagne, curé de St-Côme ; Alfred Boulet, curé de Courville ; M. Croteau, curé de Sainte-Euphémie ; Eleusippe Rochette, curé de Ste-Perpétue ; O. Guimont, curé de St-Pamphile ; P. Boyd, curé de Inverness ; H. Deschênes, curé de St-Gérard ; U. Brunet, curé de St-Lazare ; A. Roy, curé de St-Nérée ; P. Côté, curé de St-Cajétan ; E. Corriveau, curé de St-Adalbert ; O. Montreuil, curé de St-Paul ; J. Turgeon, curé de St-Philémon ; J.-B. Leclerc, curé de N.-D.-du-Rosaire ; S. Turcotte, curé de Ste-Agathe ;

C. Samson, curé de St-Anselme ; C. Lévesque, curé de Berthier ; A. Dupont, curé de St-Damien ; L. Chabot, vicaire à St-Roch de Québec ; Eug. Carrier, procureur du Collège de Lévis, et le R. P. Pauzé, supérieur du Scholasticat des Pères de Sainte-Croix, à Québec.

L'honorable Ministre de l'Agriculture s'était fait représenter au service par M. Narcisse Savoie, secrétaire du Ministère de l'Agriculture.

Sa Grandeur Mgr Roy a prononcé l'oraison funèbre du défunt.

L'inhumation se fit dans le cimetière du Couvent des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.

Feu M. l'abbé C.-E. Frenette. — Vendredi après-midi, le 23 avril, M. l'abbé C.-E. Frenette, ancien curé de Saint-Jean-Port-Joli, rendait son âme à Dieu, à Saint-Basile de Portneuf, à l'âge de 81 ans et 4 mois.

L'abbé Charles-Eugène Frenette est né au Cap-Santé, le 23 décembre 1838, de Joseph Frenette, cultivateur, et de Marie-Angélique Delâge. Il fit son cours classique à Ste-Anne de la Pocatière, et il fut ordonné à L'Islet par Mgr Baillargeon, le 31 juillet 1864. Il fut successivement professeur au collège de Ste-Anne de la Pocatière, de 1864 à 1865 ; vicaire à Montmagny, en 1865, à L'Islet de 1865 à 1874 ; directeur des élèves au Collège de Ste-Anne de la Pocatière, de 1874 à 1882 ; curé de St-Cyrille de L'Islet, de 1882 à 1888 ; curé de St-Jean-Port-Joli, de 1888 à 1908 ; retiré à St-Romuald ; depuis quelques années il résidait chez son neveu à Saint-Basile où il vient de décéder.

Ses funérailles ont eu lieu à St-Basile, mardi, le 27 avril.

Bénédiction d'une église.—Dimanche matin, le 25 avril, avait lieu la bénédiction de la nouvelle église de Limoilou. La cérémonie, que présidait S. G. Mgr Roy, eut lieu avant la grand'messe paroissiale, et fut suivie de la bénédiction de nouvelles orgues.

Ces deux bénédictions furent suivies de la messe pontificale chantée par S. G. Mgr Roy. Mgr F. Pelletier, recteur de l'Université Laval, remplissait les fonctions de prêtre-assistant, et MM. les abbés L. Chabot et J.-D. Maranda, vicaires à St-Roch, celles de diacre et de sous-diacre. M. l'abbé E. Martel, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

Le R. P. Gauthier, eudiste, prononça le sermon.

Le soir, les nouvelles orgues ont été officiellement inaugurées par un concert sacré.

A l'Ange-Gardien.—M. l'abbé Onésime Cloutier, ancien curé de Château-Richer, vient de quitter Limoilou, où il résidait depuis un an, pour aller demeurer à l'Ange-Gardien.

Agrandissement.— Les RR. Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, de la Grande-Allée, ont, depuis quelque temps, décidé d'agrandir leur monastère devenu trop restreint pour loger leur nombreux personnel. Une aile nouvelle de 188 pieds sur 40, de quatre étages sera construite du côté ouest de l'édifice actuel. Les travaux, qui ne comprendront cette année qu'une partie de l'aile projetée, sont commencés lundi matin, le 26 avril, et seront terminés vers le mois de novembre.

Nouveau gardien.—Le R. P. Hilarion, O.F.M., curé de la paroisse de Notre-Dame des Trois-Rivières, vient d'être nommé gardien du monastère des Franciscains de Québec.

Aux prières.—Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de dame Félicité Parent, épouse de M. Pierre Robert, décédée à Beauport, le 23 avril courant, à l'âge de 76 ans et 4 mois. Elle était la mère de M. l'abbé Arthur Robert, directeur du Petit Séminaire de Québec.

A MESSIEURS LES CURÉS

AUX AMIS DE LA COLONISATION

La Ligue Nationale de Colonisation de Québec poursuit deux buts principaux : établir des colons sur des terres neuves et combattre la désertion du sol dans les vieilles paroisses.

Pour exécuter ce programme, une campagne, au moyen de tracts, brochures, circulaires et divers autres agents de publicité et propagande, va être entreprise incessamment à travers la province.

Nous voulons, tout d'abord, aller au plus pressé, c'est-à-dire atteindre les paroisses qui souffrent le plus du dépeuplement. Nous prions donc messieurs les curés et tous les amis de la colonisation qui ont à déplorer chez eux l'exode des cultivateurs de nous donner le nom de leur paroisse et de se mettre en relations avec nous.

Nos services, nos brochures, nos tracts, etc. . . , sont offerts gratuitement.

Notre Ligue accomplit une œuvre nationale, urgente et vitale ; nous avons l'appui et l'encouragement des autorités religieuses et du gouvernement de Québec.

Nous sollicitons le concours de tous les patriotes, de tous les hommes d'action et d'influence, de la presse, afin que par un

commun effort, nous puissions parvenir à activer la Colonisation et à entraver la désertion du sol dans notre province.

LA LIGUE NATIONALE DE COLONISATION,
111, Côte de la Montagne,
Québec.

A partir du 1er mai, nos bureaux seront au No 39, rue St-Jean, Édifice " Métropolitaine ", Québec.

POUR GLORIFIER JEANNE D'ARC

Jeanne d'Arc sera canonisée le 16 mai prochain. Pour plus d'une raison, tous les catholiques canadiens-français devraient s'unir pour contribuer à cette glorification.

Un comité de propagande s'est formé dans ce but. On peut se procurer tous ces moyens de glorification en s'adressant à ce Comité.

Nous attirons spécialement l'attention de Messieurs les Curés, des Directeurs des pieuses associations de nos paroisses, telles que : Enfants de Marie, Dames de Ste-Anne et Ste-Famille, de la Ligue du Sacré-Cœur, etc., comme aussi les Sœurs enseignantes, Directeurs et Directrices de nos écoles, sur la magnifique série de prières inédites à Sainte Jeanne-d'Arc, que le Comité peut mettre à leur disposition.

Il y aurait là un moyen de mettre sur les lèvres de toutes les catégories de personnes de la société, la supplication spéciale qui leur conviendrait pour le grand jour du 16 mai.

Toutes ces prières ont été enrichies d'une indulgence de 100 jours, par son Eminence le Cardinal Bégin. Elles sont imprimées au verso d'images vraiment artistiques de " Jeanne d'Arc glorieuse ".

Voici la série de ces prières :

- 1.—Prière des Enfants à Jeanne-d'Arc.
- 2.—La Jeunesse à Jeanne-d'Arc.
- 3.—Prière d'une Enfant de Marie à Jeanne-d'Arc.
- 4.—Prière d'une Mère à Jeanne-d'Arc.
- 5.—Prière d'une Ame Religieuse à Jeanne-d'Arc.
- 6.—Prière du Prêtre à Jeanne-d'Arc.
- 7.—Prière pour le Pape à Jeanne-d'Arc.
- 8.—Prière du Canada à Jeanne-d'Arc.
- 9.—Prières liturgiques à Jeanne-d'Arc.
- 10.—Litanies de Jeanne-d'Arc.

Il y a bien d'autres articles comme : cartes de correspondance portant le sceau de Jeanne-d'Arc ; images de Jeanne-d'Arc pour encadrement ; médaillons en haut-relief, très artistiques, etc., etc.

L'on peut se procurer des BILLETS DE COMMANDE ou même le catalogue complet donnant la série des différentes publications ou éditions artistiques concernant la sainte Héroïne, en s'adressant au Comité de propagande comme suit :

“ JEANNE-D'ARC,
BERGERVILLE, QUÉBEC,
P. Q.

LES LIVRES

P. ARSÈNE KREIS. *Dieu me suffit!* Paris VI, (P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Vol. in-18, de 250 pages. Prix : 2 francs.

Cet opuscule paru il y a un dizaine d'années, est parvenu aujourd'hui à son 70e mille. Un simple coup d'œil sur la table des matières fera voir l'importance de cet ouvrage :

Première partie : Dieu unique repos de mes aspirations. 1° Dieu suffit à ma tendresse. Il est l'Amabilité infiniment ravissante. Il s'est revêtu de charmes humains qui ravissent mon cœur sensible. Il achève de vaincre mon cœur par l'amour de son Cœur Eucharistique. 2° Dieu suffit à ma fierté. — L'estime de Dieu me console du mépris des hommes. La volonté de Dieu ennoblit ma dépendance vis-à-vis de l'homme. 3° Dieu suffit à mon ambition. — Les biens de la terre ne sont pas la vraie richesse. Je puis mener une vie divine. Cette vie divine est compatible avec le genre de vie le plus modeste. L'action forcée me laisse la puissance de donner des âmes à Dieu; n'eût-elle d'autre résultat que de glorifier Dieu par mon état de victime, cela suffirait !

Deuxième partie : Dieu unique soutien de mes efforts. 1° Ma faiblesse m'assure l'appui du Dieu fort. 2° Faiblesse toute puissante et action cachée de l'Eucharistie. 3° Dieu plus près de moi quand il semble m'abandonner. 4° L'âme s'élançant vers Dieu quand elle croit le fuir. 5° Un cri de saint Alphonse résumant toute la vie chrétienne : Jésus mon amour, Marie mon espérance !

Ce simple aperçu dit assez que l'opuscule traite des questions les plus vitales de la vie chrétienne. La forme alerte, onctueuse, originale s'ajoute à la solidité du fond pour justifier la confiance du public.

M. l'abbé R. DE THOMAS DE SAINT-LAURENT. *Avec Jésus souffrant.* Méditation sur la passion de Notre Seigneur. Avignon (Aubanel Frères). Vol. in-8 couronne. Prix : 4 fr. 90.

Cet ouvrage n'est pas une étude plus ou moins théorique ni un commentaire plus ou moins dramatisé de la Passion de Notre-Seigneur ; c'est vraiment un recueil de méditations dans le vrai sens du mot, se tenant à égale distance de la description sèche et froide des souffrances

de l'Homme-Dieu et d'une sentimentalité exagérée qui n'en est pas le fruit nécessaire, puisque ces fruits s'adressent à tous et que la vivacité du sentiment est une affaire exclusivement personnelle.

Une doctrine solide mise au service d'une piété sincère et d'une onction toute sacerdotale font de *Avec Jésus souffrant* un modèle du genre ; mieux que cela, elles en font un instrument de fécond apostolat. Il charmera les âmes qui comprennent que la saine émotion chrétienne ne s'en tient pas à une compassion purement sensible, et qui voient dans les souffrances de Jésus un motif vivant de réformer leur vie et de devenir meilleures. Les divisions de chaque méditation qui comporte toujours une partie consacrée aux considérations et une autre aux actes et aux invocations, faciliteront singulièrement le travail de l'esprit sans le fatiguer et prédisposeront ainsi les âmes à recueillir abondamment les fruits que ne peuvent manquer de produire un ouvrage si pieusement conçu et si clairement développé.

Le Canada ecclésiastique. Almanach annuaire du clergé canadien rédigé par M. L.-J.-A. Dereme, pour l'année 1920. Montréal (librairie Beauchemin, Limitée, 79, rue St-Jacques). Beau volume de 600 pages, reliure percaline rouge. Prix : \$ 2.00

Le Canada ecclésiastique pour 1920 vient de paraître. Est-il besoin de faire connaître à nos lecteurs cet intéressant ouvrage. Depuis trente-quatre ans qu'il vient frapper, chaque printemps, à la porte des presbytères et des bureaux de nos hommes d'affaires et de profession, il est devenu comme un intime que l'on accueille toujours avec plaisir et dont le retard cause même quelque impatience.

Le Canada ecclésiastique contient encore cette année les mêmes renseignements habituels sur notre clergé et les diverses communautés d'hommes et de femmes de notre pays, renseignements compilés et soigneusement tenus à jour par M. L.-J.-A. Derome.

Les éditeurs ont cru bon, vu la crise du papier, de retrancher encore cette année les listes d'anciens curés, " qui permettaient naguère d'un simple coup d'œil de revoir pour chaque paroisse toute une page d'histoire ". On a regretté cette omission, et nous sommes du nombre. Cependant les éditeurs laissent espérer que si l'encouragement continue de la part du public, les listes d'anciens curés reparaitront.

Comme par les années passées, M. l'abbé Élie-J. Auclair a préparé une revue des événements de l'année 1919. C'est une étude intéressante, courte mais substantielle des principaux faits de l'année du point de vue canadien.

Ajoutons que les illustrations sont nombreuses et bien choisies.

Souhaitons que *le Canada ecclésiastique* de 1920 reçoive l'accueil le plus bienveillant chez tous nos confrères, et chez nos hommes d'affaires ou de profession. Il rendra à tous de nombreux services.

S. E. le CARDINAL D.-J. MERCIER, archevêque de Malines. *La Vie intérieure. Appel aux âmes sacerdotales*, tome I. Paris (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes). Fort volume in-8 de 504 pages. Prix : 7 francs 50.

Notre distingué collaborateur, M. l'abbé Elias Roy, analysant, dans le No du 13 décembre dernier de notre revue, un chapitre d'un livre récent de Son Éminence le cardinal Mercier, disait de l'auteur qu'il " n'est pas seulement un intellectuel profond bien connu pour ses longues années d'enseignement et ses ouvrages de philosophie chrétienne, un grand évêque dont la parole a soutenu le courage de tout un peuple et dont la personne a formé un rempart vivant contre lequel sont venus se briser les assauts de la force brutale, il est encore un écrivain très versé dans la pratique de l'ascétisme et la direction des âmes?" L'éminent Archevêque de Malines en donne une nouvelle preuve dans l'ouvrage qu'il vient de publier et qu'il intitule: " *La Vie intérieure, Appel aux âmes sacerdotales*". Cet ouvrage qui comprendra deux tomes est une retraite prêchée par l'auteur à ses prêtres, et voici le résumé qu'il en donne dans la préface: " Il n'y a pas dans cet ouvrage de division nettement marquée. Une pensée fondamentale unique y est développée sous un double aspect, l'un objectif, l'autre subjectif.

" Dieu s'abaisse vers l'âme et l'attire; l'âme se laisse captiver et unir à Dieu.

" Dieu agit et se donne; l'âme répond et se livre. Dieu vit dans l'âme; l'âme vit en Dieu.

" D'une part, la communication de la vie divine, la manifestation objective de l'ordre de la grâce et de la gloire; d'autre part, la participation de l'âme à la vie, sa correspondance aux appels à la vie d'union.

" Après quelques Entretiens préliminaires qui traitent de la condition de la société chrétienne à l'heure présente, de la perfection chrétienne, en général, et de la perfection de l'homme apostolique, en particulier, nous consacrons le sixième Entretien, le plus important de ce tome I, ainsi que le premier du tome II, au point de vue objectif; le huitième, qui aura pour objet le saint sacrifice de la Messe et la participation à l'Hostie sainte par la communion eucharistique, sera le lien de rencontre des deux points de vue, Dieu se donnant à l'homme pour s'assimiler son âme et l'âme se laissant transformer et assimiler par Dieu. Les derniers Entretiens traiteront surtout de nos moyens d'union à Dieu, de la correspondance pratique de l'âme fidèle aux avances divines."

En un mot cette retraite est le développement de cette parole du Christ: " Je suis venu leur donner la vie, et je la leur voudrais de plus en plus abondante". (Joan. X, 10.)

Ces fortes pages, toutes remplies de textes de la sainte Écriture et des saints Pères, si elles sont lues et méditées contribueront à donner cette vie intérieure de plus en plus abondante. Nous conseillons cet ouvrage de l'illustre cardinal Mercier à nos confrères et à toutes les âmes qui aspirent à la perfection.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LE PAPE ET L'ACTION OUVRIÈRE CATHOLIQUE

Le 11 mars dernier, le Souverain Pontife Benoît XV adressait à Mgr Marelli, évêque de Bergame, l'importante lettre que nous nous faisons un devoir de reproduire.

Elle a été motivée par les graves conflits qui ont éclaté dans cette cité, causés par la situation économique précaire et la propagande révolutionnaire. A propos d'incidents locaux violents qui ont amené la perturbation publique et où ont été mêlées des organisations faites par des catholiques, le Souverain Pontife rappelle les principes qui doivent présider à l'action sociale catholique. Il insiste avec force sur son orientation chrétienne et morale.

C'est ce qui donne à ce document une importance toute spéciale. Les directions qu'il contient, dont les unes sont d'un caractère particulier, les autres d'une portée générale, peuvent être utiles partout.

L' "*Eco di Bergamo*" nous éclaire sur la cause de la crise. Il confesse carrément que les organisations ouvrières dirigées par des catholiques ont été entraînées à des écarts regrettables. "Nous constatons, dit-il, qu'on fait trop étalage de neutralité : il semble que l'on ait peur d'être ou tout au moins de paraître trop religieux, trop catholique".

La leçon mérite d'être méditée et retenue.

A Notre Vénérable Frère Louis-Marie,
Evêque de Bergame,

BENOIT XV, PAPE

VÉNÉRABLE FRÈRE

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Nous avons accoutumé d'éprouver une joie particulièrement douce en constatant combien Nos fils de Bergame se distinguent par le caractère chrétien de leur vie, véritablement exemplaire. Aussi est-ce avec une vive tristesse que Nous avons entendu l'écho douloureux des violentes manifestations populaires dont votre cité vient d'être le théâtre. Il n'y a pas lieu, il est vrai, de s'étonner que "l'homme ennemi", exaspéré au spectacle de la merveilleuse fécondité de ce champ du Seigneur et sans cesse aux aguets pour surprendre l'occasion favorable de le ravager, ait exploité la crise actuelle pour semer la zizanie parmi une moisson

si riche et si abondante. Et Nous confiant la garde de son champ mystique tout entier, le Seigneur Nous a fait un devoir d'empêcher absolument, par tous les moyens en Notre pouvoir, que puisse lever cette mauvaise semence ; elle menace, pour peu qu'elle prenne racine, d'étouffer toute la moisson.

Si Nous vous écrivons, Vénéral Frère, ce n'est pas que Nous mettions le moins du monde en doute votre zèle vigilant — ces événements vous ont, au contraire, permis d'en donner une nouvelle preuve :—mais il nous a paru bon d'exhorter par votre entremise Nos fils bien-aimés à rester inébranlablement attachés à leur devoir. Nous avons confiance qu'ils répondront à cet appel avec une générosité vraiment empressée, du fait que Notre autorité vient appuyer à leurs yeux la force de la vôtre.

L'ACTION ÉCONOMICO-SOCIALE DOIT S'INSPIRER DES ENSEIGNEMENTS PONTIFICAUX SUR LA SCIENCE SOCIALE

Et tout d'abord, Nous notifions à tous et à chacun que Nous approuvons sans réserve l'initiative que vous avez prise, Vénéral Frère : dès la fin des hostilités, quand se réveilla l'activité que la guerre avait suspendue, le désir de pourvoir aux besoins nouveaux des classes pauvres vous a poussé à créer, en vous servant de la Commission diocésaine (*Giunta Diocesana*) un Office spécial du travail pour le développement des œuvres ouvrières. Si cette institution est dirigée ainsi qu'il convient, c'est-à-dire conformément aux préceptes de la religion, elle Nous paraît excellente et riche de promesses : sinon, il n'échappe à personne qu'elle peut engendrer les pires désordres au sein de la société civile.

Les directeurs d'une telle organisation, si étroitement liée au bien public, doivent donc, avant tout, avoir toujours présents à l'esprit, pour s'y conformer rigoureusement, les enseignements de la sagesse chrétienne en matière de science sociale, consignés dans l'immortelle Encyclique *Rerum Novarum* et dans les autres Lettres du Siège Apostolique.

Voici ce qu'il importe essentiellement de ne point perdre de vue : cette vie, éphémère et sujette à tous les maux, n'est point en mesure de nous assurer le bonheur ; le bonheur vrai, parfait, éternel, nous sera donné au ciel, comme récompense de la vertu ; le ciel doit être le but de tous nos efforts ; aussi devons-nous moins nous soucier de faire valoir nos droits que de remplir nos devoirs ; il n'est cependant pas défendu, même ici-bas, et dans la mesure du possible, d'améliorer notre sort, par la recherche d'une existence plus aisée ; rien enfin n'est plus propre à assurer le bien général que la concorde et l'union de toutes les classes, entre lesquelles il n'est pas de meilleur trait d'union que la charité chrétienne.

CONDAMNATION DE LA VIOLENCE

Ils travailleraient donc fort mal au bien de l'ouvrier — qu'ils s'en rendent compte — ceux qui, affichant la prétention de vouloir améliorer ses conditions d'existence, ne lui donneraient la main que pour la conquête des biens fragiles et périssables d'ici-bas, négligeraient de l'éclairer sur ses devoirs à la lumière des principes de la doctrine chrétienne et iraient même jusqu'à exciter toujours davantage son animosité à l'égard des riches, en se livrant à ces déclamations amères et violentes par quoi nos adversaires poussent les masses au bouleversement de la société.

Pour écarter un aussi grave péril, il faudra, Vénérable Frère, toute votre vigilance. Prodiguant vos conseils — comme vous l'avez fait déjà — à ceux qui visent directement à améliorer la condition des ouvriers, vous leur demanderez d'éviter les intemperances de langage qui caractérise les socialistes et de pénétrer profondément d'esprit chrétien, toute leur action ; qu'elle tende à réaliser ou à propager un si noble programme. Si l'esprit chrétien fait défaut, sans parler du mal incroyable que pourrait causer cette action, il suffira d'affirmer qu'elle est vouée à la stérilité. Nous voulons espérer que chacun sera docile à vos instructions ; si l'un ou l'autre osait s'obstiner dans ses vues, retirez-lui sa charge sans hésiter.

CAPITAL ET TRAVAIL

A cette œuvre du relèvement chrétien, comme l'on dit, des humbles, ceux-là doivent plus largement contribuer que la bonté et la libéralité divine y a rendus plus spécialement aptes. Tous ceux d'abord à qui leurs connaissances confèrent quelque supériorité ne refuseront pas d'aider les ouvriers de leurs conseils, de leur autorité, de leur parole, et tout spécialement par l'appui qu'ils donneront aux œuvres suscitées dans ce dessein par la Providence. De même, que les privilégiés de la fortune veuillent bien régler leurs rapports avec les prolétaires non suivant les données du droit strict, mais plutôt sur les principes de l'équité. Bien plus, Nous les engageons Nous-même de toutes Nos forces à apporter en ces relations le plus possible d'indulgence, de largeur d'esprit et de libéralité, de faire, sur leurs propres droits, toutes concessions et remises possibles.

D'autre part, ceux qui occupent des situations inférieures quant au rang et à la fortune doivent bien se convaincre que la diversité de classes sociales tient à l'ordre même des choses, et donc c'est de la volonté divine qu'on doit répéter qu'" Elle a créé les grands et les petits, *quoniam pusillum et magnum ipse fecit*" (1) pour le plus grand avantage des individus et de la société. Ces humbles doivent se pénétrer de cette vérité : quelque amélio-

(1) Sap. VI, 8.

ration qu'ils apportent à leur situation tant par leurs efforts personnels qu'avec le concours des gens de bien, il leur restera toujours, comme aux autres hommes, un lourd héritage de souffrances. S'ils ont cette exacte vision de la réalité, ils ne s'épuiseront point en inutiles efforts pour s'élever à un niveau au-dessus de leurs capacités, et ils supporteront les maux inévitables avec la résignation et le courage que donne l'espérance des biens éternels. En conséquence, que Nos fils de Bergame, Nous les en prions et supplions, s'inspirant du respectueux amour qu'ils ont toujours témoigné au Siège Apostolique, ne se laissent pas prendre au mirage des promesses fallacieuses par quoi on cherche à leur ravir la foi de leurs pères pour les enrôler ensuite au service de la violence qui s'appête à tout bouleverser et tout détruire.

L'ÉTUDE ET L'ACTION ÉCONOMICO-SOCIALE SONT UNE OBLIGATION
DU MINISTÈRE SACERDOTAL

Ce n'est ni par la force, ni par le désordre que se défend la cause de la vérité et de la justice : ce sont là des armes qui, en définitive, blessent gravement, et tout les premiers ceux-là mêmes qui y recourent.

Contre ces ennemis funestes de la foi catholique et de la société civile, les prêtres, et avant tout les curés, ont le devoir de réaliser l'union parfaite des esprits, en se groupant derrière vous, Vénérable Frère, pour leur barrer la route.

Qu'aucun membre du clergé s'imagine que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal sous prétexte qu'elle mène sur le terrain économique : il suffit que sur ce terrain le salut des âmes soit en péril. Aussi voulons-Nous que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et au mouvement social, par l'étude, le contrôle ou l'action, et de collaborer par tous les moyens avec ceux qui, sur ce terrain, exercent une saine influence en vue du bien général. En outre, il leur appartient d'éclairer leurs ouailles avec soin sur les devoirs de la vie chrétienne, de les prémunir contre les pièges des socialistes, de les aider à améliorer leur sort, sans jamais perdre de vue l'esprit qui a dicté la prière ardente de l'Église. *"Pussions-nous user, comme en passant, des biens temporels de manière à ne point perdre les biens éternels."*

En attendant, Nous ne cesserons d'appeler sur vous tous les dons de la divine Bonté. Comme gage de ces faveurs et en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de grand cœur à vous, Vénérable Frère, à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 11 mars 1920, de Notre pontificat la sixième année.

BENOÎT XV, pape

[Traduit de l'italien par la " Documentation catholique ".]